

Conseil Municipal PROCES-VERBAL

Séance du LUNDI 12 NOVEMBRE 2018 à 18h30

Sous la Présidence de M. Christian PEYRON, Maire.

Etaient présents :

Cl. RAFINESQUE - J. BERNARD - B. SANCHEZ - C. ROS - F. BALBI - R. ROCHE - J. LEBEGUE - M.A. ALTIER - G. MARCHAND - Th. SABATIER - B. RIGGIO - B. ROMANINI - JF. TRAMIER - V. VICENTE - P. CHARLES - N. GILLET - A. DEPEYRE - Cl. COTTIN - Y. CHETTOUH - A. GARCIA - F. BRUNA - S. BASTET - M. LOPEZ.

Procurations : B. LABARRE-LEBOUC à S. BASTET.

Absents Excusés : R. ROUX - C. FAURE

1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur : M. PEYRON.

M. Patrice CHARLES se porte candidat et est élu à l'unanimité.

2/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : M. PEYRON.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 15 Octobre 2018.

3/ LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'APPEL A CANDIDATURES POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU VILLAGE

Rapporteur : M. PEYRON

Accord à la majorité pour autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel à candidatures pour le projet d'aménagement de la traversée du Village.

Monsieur LOPEZ demande si une commission travaux est prévue. Monsieur le Maire répond qu'il n'en est pas prévu pour le moment, mais qu'une date pourrait être fixée ultérieurement.

(4 abstentions : S. BASTET – M. LOPEZ – F. BRUNA – B. LABARRE-LEBOUC)

4/ VALIDATION DU RAPPORT DE LA CLECT MODIFIANT L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION SUITE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE GEMAPI

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour valider le rapport de la CLECT modifiant l'attribution de compensation suite au transfert de la compétence GEMAPI.

5/ MODALITES DE TRANSFERT A LA CCRLP DU FONCIER DE LA « ZAC PAN EURO PARC » APPARTENANT A LA VILLE DE BOLLENE – ACCORD DE PRINCIPE

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour donner un accord de principe sur les modalités de transfert à la CCRLP du foncier de la « ZAC PAN EURO PARC » appartenant à la ville de Bollène.

6/ RETRAIT DE LA DELIBERATION N°124/2018 PORTANT APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord à la majorité pour retirer la délibération n°124/2018 portant approbation du Plan Local d'urbanisme.

(4 oppositions : S. BASTET – M. LOPEZ – F. BRUNA – B. LABARRE-LEBOUC).

7/ APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Rapporteur : M. SANCHEZ.

Approbation à la majorité du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur SANCHEZ précise que la différence se porte uniquement sur l'agrandissement de la zone UEd d'environ 100m² pour permettre la réalisation de la déchetterie.

(4 oppositions : S. BASTET – M. LOPEZ – F. BRUNA – B. LABARRE-LEBOUC).

8/ CREATION DE POSTE – FILIERE ANIMATION

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour créer un poste dans la filière animation.

9/ DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET COMMUNE

Rapporteur : M. PEYRON.

Approbation unanime de la décision modificative n°2 du budget communal.

10/ ENTREPRISE RETENUE POUR DES TRAVAUX DE DEMOLITION

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour retenir l'entreprise ROBERTI dans le cadre des travaux de démolition pour un montant de 49 700 € HT.

11/ DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION PIERRE DOMACHAL

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour verser une subvention exceptionnelle fixée à 500 € à l'association Pierre DOMACHAL.

12/ DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE PSYCHOLOGUE SCOLAIRE

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour verser une subvention exceptionnelle fixée à 280 € en vue de renouveler le matériel psychométrique.

13/ OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE POUR LA DEVIATION D'UN CHEMIN RURAL DIT DU « SAUSSAC »

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à ouvrir une enquête publique relative à la déviation d'un chemin communal dit du « Saussac ».

14/ CESSION D'UNE PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION ZP N°82

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour céder à la SARL FAURE la parcelle cadastrée section ZP n° 82 au prix de 5 400 €.

15/ CONSULTATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'EXPLOITATION D'UNE USINE DE TRAITEMENT ET VALORISATION « MATIERE DE DECHETS INERTES ».

Rapporteur : M. PEYRON.

Avis favorable prononcé à l'unanimité concernant l'exploitation d'une usine de traitement et valorisation « matière de déchets inertes » par le Groupe Pradier Carrières.

16/ INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : M. PEYRON.

- Arrêté décidant de la révision du loyer d'un bien communal :
L'emplacement de parking n°5 loué à madame Patricia VAILLER est porté à 41.54 € à compter du 1^{er} novembre 2018.
- Arrêté décidant de la location d'un bien communal :
L'emplacement de parking n°1 est loué à Madame Patricia JULIEN à compter du 1^{er} novembre 2018, pour un loyer mensuel de 40 €,

17/ AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE AU SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE

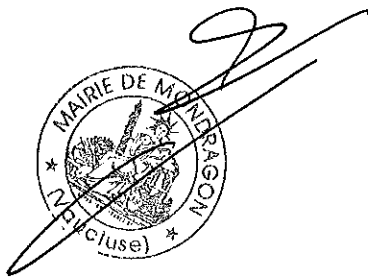
Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 à la convention relative au service du transport scolaire.

La séance est levée à 19H30.

Fait à MONDRAGON, le 14 Novembre 2018.

Le Maire,
Christian PEYRON.

Le Secrétaire de séance,
Patrice CHARLES.



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. CHARLES', written over the name of the secretary of the meeting.